



PROCES-VERBAL DU CCAS

TENU LE 3 JUILLET 2026 A LA MAIRIE A 18H30

Date de la convocation du Conseil Communal d'Action Sociale : 29 juin 2026

Etaient présents : Monsieur MIGNOT Romain, Mesdames BERTHON Michelle, COMMINS Christelle, DEBOEUF Barbara, GABORIAUD Coralie, HULIN Marie-Odile, LAIGUILLON Laurence, PINARD Angélique, PROVOST Aurélie et Messieurs CHICARD Jean Michel, MARCHAND Philippe, ROUSSEAU Laurent.

Absents :

Madame Stéphanie TOURAT donne pouvoir à Madame COMMINS Christelle

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

Désigne Madame COMMINS Christelle pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approuve le compte-rendu du précédent CCAS à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°4/2026 : Élection du Vice-président du CCAS

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration doit élire en son sein un Vice-président.

Il est proposé de procéder à l'élection à main levée.

Le Conseil d'administration accepte cette modalité à l'unanimité.

Le Président demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée :

- Madame Christelle COMMINS

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du Vice-Président.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Nombre de voix pour : 13
- Nombre de voix contre : 0
- Abstentions : 0

A obtenu :

- Madame Christelle COMMIN : 13 voix.

Madame Christelle COMMIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Présidente et entre en fonction à compter de ce jour.

DÉLIBÉRATION N°5/2026 : Délégation de pouvoirs du Président au Vice-président du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sèvres-Anxaumont,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,
Vu la délibération en date du 3 juillet 2026 portant élection du Vice-président du CCAS,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du CCAS et la gestion efficace des affaires courantes,

Considérant que le Président peut donner délégation de ses pouvoirs au Vice-président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide les délégations de pouvoirs suivantes consenties par le Président au Vice-Président :

► Délégation de pouvoirs

Le Président du CCAS délègue à la Vice-présidente, Madame Christelle COMMIN pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

- assurer la gestion administrative courante du CCAS,
- signer les courriers, actes administratifs et documents relatifs au fonctionnement du CCAS,
- préparer et exécuter les délibérations du Conseil d'Administration,
- assurer le suivi des dossiers sociaux instruits par le CCAS,
- représenter le CCAS auprès des partenaires institutionnels et associatifs.

► Gestion financière

Le Vice-président est autorisé à :

- engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget,
- signer les documents comptables nécessaires à l'exécution budgétaire.

► **Aides sociales facultatives**

Le Vice-président pourra attribuer des aides financières individuelles dans les conditions suivantes :

- dans la limite d'un montant de 300€ par dossier,
- conformément aux critères définis par le Conseil d'Administration,
- avec obligation d'en rendre compte lors de la séance suivante.

► **Étendue de la délégation**

La présente délégation est :

- accordée à titre personnel,
- révocable à tout moment,
- exercée sous le contrôle du Président.

Le Président demeure responsable des actes accomplis dans le cadre de cette délégation.

► **Entrée en vigueur**

La présente délibération prend effet à compter du 3 juillet 2026

Vote : Unanimité

DÉLIBÉRATION N°6/2026 : AIDE SOCIALE - Demande d'aide financière

Madame COMMIN Christelle informe que le CCAS de Sèvres-Anxaumont a été sollicité par l'assistance sociale afin de venir en aide à une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières pour régler une facture d'électricité.

Après avoir présenté la situation financière du demandeur, Madame COMMIN Christelle propose de verser la somme de 250 € au prestataire d'électricité SOREGIES.

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- Accepte de verser un montant de 250 € directement à Sorégies pour couvrir une partie des sommes restant à charge,
- Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente des démarches nécessaires à ce versement.

Vote : Unanimité

DÉLIBÉRATION N°7/2026 : AIDE SOCIALE - Demande d'aide financière

Madame COMMIN Christelle informe que le CCAS de Sèvres-Anxaumont a été sollicité par l'assistance sociale afin de venir en aide à une personne de la commune qui rencontre des

difficultés financières.

Après avoir présenté la situation financière du demandeur, Madame COMMIN Christelle propose de verser la somme de 250 € au Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- Accepte de verser un montant de 250 € directement au Trésor Public pour régler une partie du reste à charge,
- Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente des démarches nécessaires à ce versement.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Programme MEM'HOP (point sur la visio + calendrier à définir)
- Don d'organe
- Convention AXA : renouvellement de la convention
- Registre des personnes vulnérables : formulaire à compléter mis à jour

A Sèvres-Anxaumont, le 9 juillet 2026

Le Président,
MIGNOT Romain



La secrétaire de séance
COMMINS Christelle